Paris 75 la cgt Finances Publiques

LE PAVÉ DE PANAME

Le journal de la CGT Finances Publiques Paris

n°19 février 2014

Le gouvernement poursuit la politique de cadeaux au patronat

200 milliards d'exonérations fiscales et sociales chaque année pour les entreprises, plus de 30 milliards de cadeaux supplémentaires par la suppression des cotisations familiales sur la part employeurs, alors que la TVA a augmenté, que 50 milliards d'économies sont prévus sur le dos des services publics, que le gel de la valeur du point d'indice perdure, que le barème de l'IR est gelé pendant 2 ans, que la durée de cotisation pour les retraites est allongée et que l'ANI offre plus de flexibilité pour licencier... où est la justice sociale ?

La grève avec manifestations du 6 février, à l'appel de la CGT, a été le premier rendez-vous interprofessionnel en 2014 pour exiger l'arrêt des politiques antisociales. Elle doit constituer un point d'appui pour une mobilisation interprofessionnelle d'ampleur dans l'unité la plus large possible, pour une réappropriation des richesses par le monde du travail. A la DGFiP les agents se mobiliseront également le 20 mars contre les politiques d'austérité qu'ils subissent de plein fouet.

Le 23 janvier plus de 300 agents sont venus interpeller M. Parini, directeur de la DRFiP, pour dénoncer les 181 suppressions d'emplois à Paris prévues pour 2014 (30 000 emplois ont déjà été supprimés à la DGFIP depuis 2002). Ils se sont déclarés « malades du service public », illustrant ainsi des conditions de travail inadmissibles et des risques psychosociaux en constante hausse. Plutôt que de tenir un double discours, en promettant aux agents la « bienveillance », M. Parini devrait faire cesser les pressions de certains chefs de services sur les agents, arrêter de mettre en œuvre les restructurations incessantes et les suppressions d'emplois sur Paris (qu'il a lui même impulsées au niveau national lorsqu'il était directeur général) !

Les rassemblements au pied des sites, les pétitions de nombreux services et les audiences à répétition sont révélatrices du ras le bol des agents. Il faut contraindre notre administration à ouvrir de réelles négociations sur la base de nos revendications : l'arrêt des suppressions d'emplois ; des recrutements afin de maintenir et développer nos missions ; l'arrêt des restructurations incessantes et l'abandon de la démarche stratégique ; la défense et l'amélioration de nos droits et garanties ; l'amélioration de nos conditions de travail et de nos salaires.

Alors toutes et tous ensemble, soyons plus que jamais déterminé-e-s et massivement en grève à la DGFiP le 20 mars 2014 !

CGT FINANCES PUBLIQUES PARIS
6 rue St Hyacinthe 75001 Paris
☎ 01 44 86 87 49
cgt.drfip75@dgfip.finances.gouv.fr
http://www.cgtdgfip75.org

Retraites, emplois, salaires
On ne veut pas en rester là
Rejoignez-nous !
Syndiquez-vous !

Ne pas se résigner à de mauvaises conditions de travail, c'est la base de notre action

Tout au long de l'année, vos représentants à Paris participent aux réunions du **comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT)** dans lesquelles ils défendent les revendications de l'ensemble des agents et veillent à faire respecter la réglementation. Vos représentants sont régulièrement accompagnés d'experts. Si vous souhaitez y participer n'hésitez à nous contacter.

Les militants CGT s'appuient sur les informations provenant des collègues : les registres santé et sécurité, les fiches de signalement, les rapports de visites en délégation du CHSCT et ceux de l'Inspecteur Santé et Sécurité au Travail (ISST), les fiches d'accidents de services...

Vous pouvez aussi informer directement vos représentants CGT par tout moyen. Ainsi pendant le CHSCT du 13/11/2013, des collègues nous ont prévenu par SMS de travaux bruyants réalisés à Boucry à 9h30 ; nous avons alors exigé immédiatement que la direction fasse cesser les travaux...ce qui fut fait. De même, durant le CHSCT du 17/12/2013, nous avons eu connaissance, d'un départ de feu boulevard de Reims ; nous avons exigé de l'administration qu'elle informe les membres du CHSCT et les collègues de la situation... ce qui fut fait. Nous en avons profité pour dénoncer à nouveau les travaux en site occupé, sources de nombreux accidents.

La démarche de la CGT est de s'appuyer sur la mobilisation des collègues : nous avons remis en séance des pétitions d'agents, nous avons déposé des droits d'alerte et/ou de retrait (une trentaine de droits d'alerte déposés en 2012 et 2013), afin d'informer l'employeur d'un danger signalé par les collègues.

C'est dans ce contexte que la CGT Finances Publiques Paris a soutenu la mobilisation des agents du 17ème, qui ont bloqué le 11 juin leur centre et obtenu la visite quasi immédiate des directeurs du pôle nord-est venus écouter leur ras le bol et tenter d'y répondre.

Nous avons obtenu des journées d'autorisation d'absence soit de manière préventive, ce qui est préférable, soit a posteriori pour compenser les nuisances subies. Ainsi pour la dernière phase de désamiantage du boulevard de Reims, à force de mettre la DRFiP devant ses responsabilités, celle-ci a décidé de fermer le site durant 6 jours et a accordé 4 journées d'autorisations d'absences.

Si l'obligation de santé et de sécurité s'impose à l'employeur (art. L4121 du code du travail), il est indispensable que les agents des finances publiques soient vigilants et se mobilisent à chaque fois que cela est nécessaire en lien avec les militants CGT du CHSCT.

C'est l'histoire d'un gars...

C'est l'histoire d'un collègue en charge des dossiers professionnels qui adresse un Avis à Tiers Détenteur (ATD) à une banque afin d'obtenir le paiement d'une créance due par un des redevables dont il est gestionnaire. Tel est pris qui croyait prendre, il constate moins d'un mois plus tard qu'il est lui-même l'objet d'une poursuite bancaire. Sûr de sa bonne gestion, il demande des explications à son agence qui lui confirme qu'il s'agit d'une erreur. Mais le fin mot de cette sombre histoire ne lui parvient que quelques jours plus tard lorsqu'il reçoit par voie postale la notification de l'ATD dont il a été l'objet... et dont il apparaît qu'il est également l'auteur ! La banque a confondu l'auteur et le destinataire de la poursuite. Elle vient d'inventer l'auto poursuite du créancier au profit du débiteur. Alors soyons clairs : si nous savons depuis longtemps que nos dirigeants souhaitent soumettre les agents des finances publiques à la rigueur et les affecter au Service des Impôts des Entreprises, il est hors de question que l'esprit de contrition nous conduise à payer directement leurs dettes. L'incurie administrative le disputant à la fantaisie bancaire, notre collègue n'a pas reçu à ce jour de réponse à une fiche de signalement expédiée il y a 7 mois et ne connaît donc toujours pas les dispositions prises afin d'éviter la répétition de l'histoire : de notre point de vue, les plus courtes sont souvent les meilleures !

Les missions du CHSCT

Le CHSCT est compétent en matière d'hygiène, santé, sécurité et conditions de travail, il doit :

- contribuer à la protection de la santé physique et mentale et de la sécurité ;
- contribuer à l'amélioration des conditions de travail, notamment en vue de faciliter l'accès des femmes à tous les emplois et de répondre aux problèmes liés à la maternité ; veiller à l'observation des prescriptions légales prises en ces matières.
- procéder à l'analyse des risques professionnels et proposer toute mesure de nature à améliorer leur prévention.

La nouvelle compétence du CHSCT en matière de conditions de travail se traduit réglementairement par l'obligation de soumettre à l'avis du CHSCT certains projets.

Des formations pour tous

Afin de diminuer les risques professionnels, des formations « pratiques et appropriées en matière d'hygiène et de sécurité » sont mises en place au profit des agents.

La CGT milite pour le développement de ce type de formation.

Le CHSCT a voté en 2013 les formations suivantes : manipulation extincteurs, évacuation, habilitation électrique, premiers secours-initiation, premiers secours- recyclage, conduite préventive.

Les Registres Santé et Sécurité au Travail (RSST)

Un RSST est à disposition sur chaque site à l'accueil. Les agents, les usagers, les entreprises extérieures, peuvent y consigner leurs remarques sur l'amélioration des conditions de travail et la prévention des risques. Il doit pouvoir être consulté par les inspecteurs de santé et de sécurité (ISST) et tous les acteurs de la prévention.

Ce registre devrait être examiné à chaque réunion du CHSCT. En réalité, les registres sont étudiés au mieux deux fois par an. Les RSST de juin 2011 à mai 2012 ont été examinés lors du CHS-CT du 6 juin 2012 et ceux du 2ème semestre 2012 le 15 mars 2013. Les représentants CGT demandent les moyens nécessaires à leur étude en conformité avec la législation en vigueur.

N'hésitez pas à annoter ce registre qui oblige l'administration à apporter des réponses. Dans les faits, le gestionnaire de site répond pour l'administration aux observations que vos représentants relaient. La CGT s'attache à étudier les registres site par site. Lorsqu'il y a urgence, ou si la réponse tarde ou est insuffisante, contactez les militants CGT.

Notion de conditions de travail

Celle-ci recouvre (extrait de la circulaire DGAFP du 9 août 2011) :

- l'organisation du travail (charge de travail, rythme, pénibilité des tâches, élargissement et enrichissement des tâches) ;
- l'environnement physique du travail (température, éclairage, aération, bruit, poussière, vibration) ;
- l'aménagement des postes de travail et leur adaptation à l'homme, en vue notamment de réduire le travail monotone et sous cadence ;
- l'aménagement des lieux de travail et leurs annexes ;
- la durée et les horaires de travail ;
- l'aménagement du temps de travail (travail de nuit, travail posté) ;
- les nouvelles technologies et leurs incidences sur les conditions de travail.

Le périmètre du CHSCT de PARIS

La compétence du CHSCT de PARIS s'étend sur 5 directions de la DGFiP (Direction Interrégionale d'Île de France, DNEF Paris, DNVSF, DSFP AP-HP, DRFiP de PARIS) et 2 directions des Douanes regroupant 8 000 agents sur 69 sites.

La CGT Finances est très attachée à la dimension ministérielle des CHSCT, qui crée une dynamique commune pour l'ensemble des agents du ministère.

La CGT dénonce le manque de moyens au regard du gigantisme du CHSCT Paris.

Face aux enjeux et aux réels besoins des agents, le budget de 913 612 € pour 2013, les moyens matériels et les acteurs de préventions (secrétaires animateurs, assistants de prévention, ISST, médecins de prévention, correspondants handicap, assistants sociaux...) sont nettement insuffisants.

La médecine de prévention

Tout agent peut demander, sur son temps de travail, à rencontrer le médecin de prévention en dehors des visites médicales statutaires, pour évoquer tout problème de santé, en particulier au travail.

De la même façon, si vous présentez certaines pathologies, vous pouvez demander le passage du médecin de prévention pour aménager votre poste de travail.

Les enquêtes du CHSCT

Les enquêtes à chaud

Elles font immédiatemment suite à un droit d'alerte ou de retrait. La CGT a mené 2 enquêtes dites « à chaud ».

La première sur le site Réaumur a conduit à une analyse d'air et au déplacement de deux agents ayant développé une pathologie respiratoire nécessitant une hospitalisation. Des travaux en urgence de ré-aménagement du service ont été effectués.

La seconde sur le site de Geoffroy St-Hilaire (5ème), et en présence de l'inspecteur du travail, a conduit dans un premier temps à la fermeture du chantier de désamiantage, à l'évacuation du site et à sa fermeture en pleine période de campagne IR. Après analyse d'air, des certificats de présence d'amiante ont été intégrés aux dossiers médicaux de tous les agents du site.

Les délégations d'enquête du CHSCT

Les représentants de la CGT sont à l'origine de la constitution de 3 délégations d'enquêtes du CHSCT toujours en cours :

- Une enquête sur les travaux en site occupé Bd de REIMS engagée suite à 6 droits d'alertes déposés par la CGT. Le rapport* a pointé les multiples manquements de l'employeur public en matière de santé et de sécurité au travail. Il a permis de dégager des axes et des mesures de prévention notamment en matière de désamiantage et de co-activité (travaux et activité administrative). Sur ce dernier point la CGT a pu réaffirmer son opposition aux travaux en site occupé ;

- Une enquête sur la possible contamination à l'amiante Bd de REIMS lors de travaux ayant eu lieu en 2005 et 2006 qui doit conduire à la délivrance de certificats de présence d'amiante pour tous les agents présents sur le site et à des certificats d'exposition à l'amiante pour les agents présents sur le chantier amianté « sauvage » ;

- une enquête sur les conditions de travail dans un service du quinzième arrondissement est en cours de réalisation, suite au suicide d'une collègue.

Pour les deux premières enquêtes citées, les rapports des délégations sont réalisés et leurs conclusions doivent faire l'objet de réponses écrites de l'administration. La CGT a obtenu qu'ils soient consultables sur Ulysse Paris prochainement.

Études ergonomiques

Deux études ont été réalisées, les représentants de la CGT ayant relayé la demande des agents :

- Une étude ergonomique sur 3 niveaux sur le site de Notre Dame des Victoires ;

- une étude ergonomique réalisée à la gare du Nord sur les chaînes de contrôle douanier des TGV transmanche ;

Des analyses d'air ont également été réalisées sur différents sites amiantés (Banque, Reims, Meuniers, Geoffroy St-Hilaire et à Réaumur).

* Consultable ici : http://www.cgtdgfip75.org/spip.php?article2149

Les visites de sites en délégation du CHSCT

Une des prérogatives du CHSCT est de visiter régulièrement les sites relevant de sa compétence. Vos représentants au CHSCT décident d'un planning de visites par une délégation comportant le président, des représentants des personnels et des acteurs de prévention. A l'issue de la visite, la délégation établit un rapport qui est présenté au CHSCT. Il est alimenté notamment par les remarques des collègues du site visité et permet de pointer les anomalies et d'obtenir des améliorations (fermeture porte d'entrée de Boucry, nettoyage du local courrier Bd de Reims, etc).

Ces visites permettent de faire l'état des lieux des problématiques locales de santé, de sécurité et d'hygiène que employeur a l'obligation de résoudre.

En 2012 et 2013, la délégation a visité les sites de Reims (17ème), Réaumur (2ème), Boucry et Riquet (18ème), DSAP Sébastopol, Brigade TransManche (BSITM), Leon Jouhaux Douane (10ème), Ilôt Perret Douane (3ème), Sand (16ème), Tolbiac (13ème), Argonne (19ème), Paganini (20ème), Bénard (14ème), NDV (2ème), Trésorerie des 15-20 (12ème).

N'hésitez pas à demander à vos représentants la visite de votre site si nécessaire.